



Fonds d'études et projets Association Centre-Jura

Règlement

1. Objectifs

Le fonds vise à offrir un soutien à des projets s'alignant sur les buts de l'association selon ses statuts, soit :

Article 3

Buts

Les buts de l'association sont les suivants :

- favoriser la collaboration et le partenariat entre les communes membres.
- définir une vision partagée du développement de Centre-Jura et veiller à sa mise en œuvre.
- Initier et déployer des projets et des programmes issus de la vision commune et piloter leur mise en œuvre.

La priorité sera donnée à des projets portés par les communes-membres de l'association et/ou ayant une dimension transcantonale et s'inscrivant dans les objectifs de l'association de valorisation des patrimoines communs (industriel, culturel et naturel) ou de réponse à des enjeux partagés tels que, notamment, la mobilité, la santé, la formation professionnelle ou encore le tourisme.

2. Procédure à suivre pour le dépôt d'une demande

Toute demande de soutien devra être adressée en la forme écrite au secrétariat de l'association. Après étude par le comité, respectivement l'AG, la réponse sera donnée en la forme écrite au demandeur. Le montant demandé ne saurait excéder 30% du coût total du projet.

3. Organes compétents

Le Comité de l'Association Centre-Jura est l'organe compétent pour valider une demande de financement jusqu'à hauteur de CHF 10'000.-

Les demandes de financement portant sur des montants allant au-delà de CHF 10'000 doivent être validées par l'Assemblée générale de l'Association Centre-Jura (AG). Si un projet nécessite un soutien avant cette échéance, le comité demandera validation par voie de circulation (courrier électronique) auprès des communes membres qui donneront leur avis par retour de courrier dans les délais impartis (une voix par commune). En cas d'égalité, la présidence tranche.

4. Contrôle

L'utilisation du fonds durant l'année précédente sera présentée à l'AG en même temps que les comptes. Dans la mesure du possible, le comité présentera l'utilisation prévue du fonds à l'AG au moment de la validation du budget.